

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 4036

présenté par

Mme Lasserre, M. Millienne, M. Balanant, rapporteur thématique M. Duvergé, Mme Luquet, Mme Tuffnell, Mme Deprez-Audebert, M. Turquois, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Wasserman, M. Bru, M. Pahun, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, M. Latombe, M. Loiseau, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et Mme Bannier

-----

**ARTICLE 22**

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer au mot :

« concernées »

les mots :

« et les départements concernés ».

II. – En conséquence, compléter la seconde phrase du même alinéa par les mots :

« , et s’appuient sur les diagnostics territoriaux de la production d’énergies renouvelables, lorsque ces documents ont été élaborés par les conseils départementaux dans leur ressort ».

III. – En conséquence, après l’alinéa 8, insérer les deux alinéas suivants :

« III bis. - Le 3° de l’article L. 4251-2 du code général des collectivités territoriales est complété par un *h* ainsi rédigé :« « *h*) Les diagnostics territoriaux de la production d’énergies renouvelables, lorsque ces documents ont été élaborés par les conseils départementaux dans leur ressort. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 22 du projet de loi prévoit de décliner la PPE par des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Ces objectifs (décidés par décrets) devront être pris en compte par les régions lors de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).